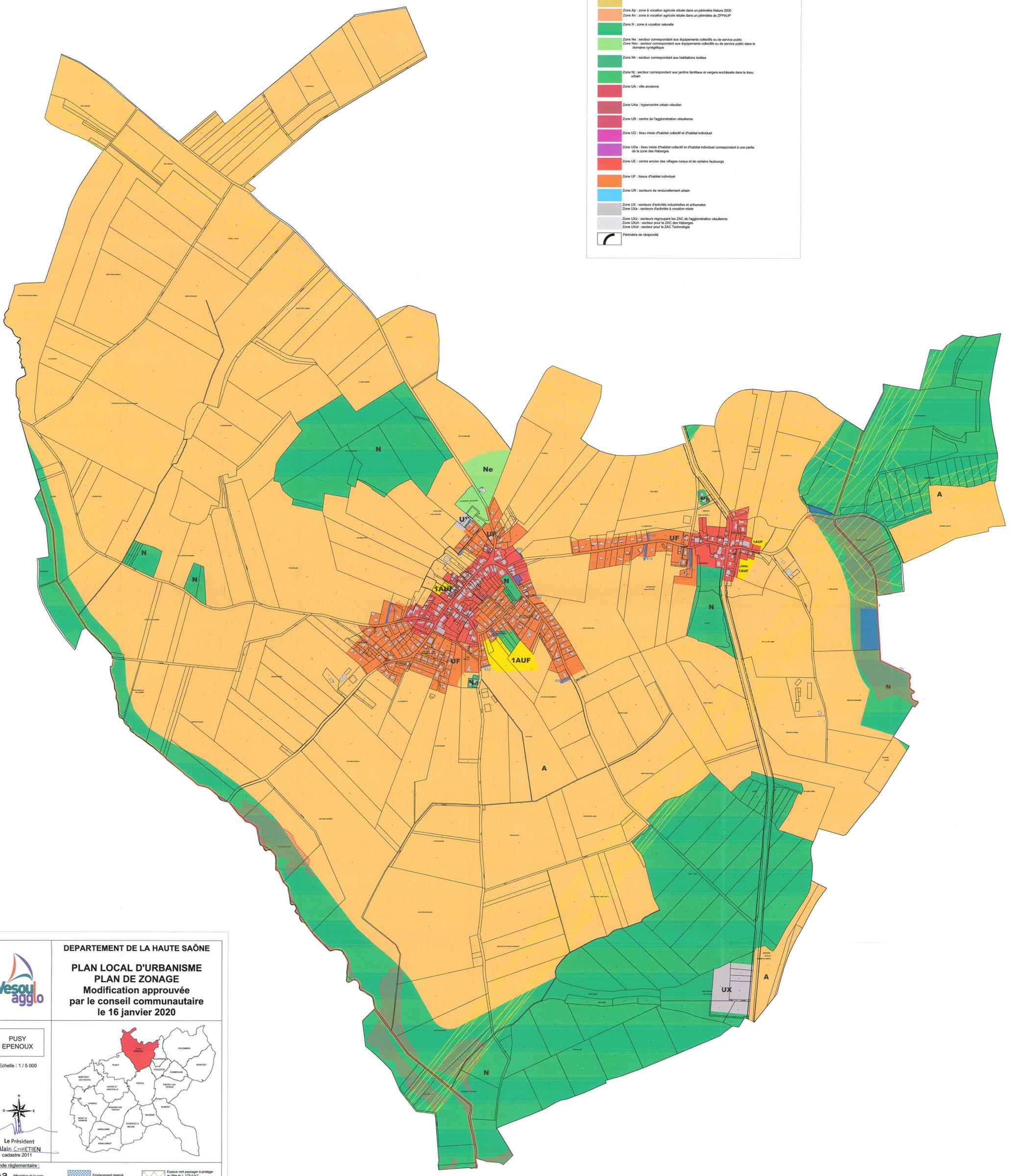


- Zone 1AUE : secteur à vocation résidentielle permettant la réalisation d'habitat intermédiaire
- Zone 1AUF : secteur à vocation résidentielle
- Zone 1AUF(1) : sous secteur à vocation résidentielle faisant l'objet d'une orientation d'aménagement
- Zone 1AUF(2) : sous secteur à vocation résidentielle faisant l'objet d'une orientation d'aménagement sur le coteau des Grilles à Mortrey
- Zone 1AUX : futurs secteurs d'activités
- Zone 2AUX : réserves d'urbanisations futures à vocation économique
- Zone A : zone à vocation agricole
- Zone Aa : secteur correspondant aux habitations isolées
- Zone Ap : zone à vocation agricole située dans un périmètre Natura 2000
- Zone An : zone à vocation agricole située dans un périmètre de ZPPAUF
- Zone N : zone à vocation naturelle
- Zone Ne : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de service public
- Zone Nci : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de service public dans le domaine cynégétique
- Zone Ni : secteur correspondant aux habitations isolées
- Zone Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et verges enchâssés dans le tissu urbain
- Zone UA : ville ancienne
- Zone UAa : hypercentre urbain visuel
- Zone UB : centre de l'agglomération visuelle
- Zone UD : tissu mixte d'habitat collectif et d'habitat individuel
- Zone UDa : tissu mixte d'habitat collectif et d'habitat individuel correspondant à une partie de la zone des Haberges
- Zone UE : centre anciens des villages natus et de certains faubourgs
- Zone UF : tissu d'habitat individuel
- Zone UR : secteurs de renouvellement urbain
- Zone UX : secteurs d'activités industrielles et artisanales
- Zone UXd : secteurs d'activités à vocation mixte
- Zone UZ : secteurs regroupés aux ZAC de l'agglomération visuelle
- Zone UZa : secteur pour le ZAC des Haberges
- Zone UZc : secteur pour le ZAC Technologia
- Périmètre de réprocity



DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

Modification approuvée

par le conseil communautaire

le 16 janvier 2020

PUSY
EPENOUX

Echelle : 1 / 5 000

Le Président
Alain CHETIEN
cadastre 2011

Légende réglementaire :

 Affiliation de la zone	 Emplacement réservé	 Espace vert paysager à protéger au titre du L.125-12-7 du code de l'urbanisme
 Zone potentielle de développement éolien	 Périmétre G1 de danger très grave pour la vie humaine lié au passage d'une canalisation de transport de gaz	 Périmétre G2 de danger grave pour la vie humaine lié au passage d'une canalisation de transport de gaz
 Marge de recul imposée aux constructions	 Périmétre G3 de danger significatif pour la vie humaine lié au passage d'une canalisation de transport de gaz	

Légende informative :

 Périmètre de ZAD	 Périmètre de prise en considération de l'étude du projet de déviation de la RN19
 Zone Rouge PPRG	 Zone Bleue PPRG